CFPPA NYONS

CFPPA DE NYONS
2 avenue de Venterol
26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

UCARE Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales :

Distillation - Séchage

Formation diplômante en présentiel - UCARE DU BPREA

Deux sessions :

du 13 au 24 janvier 2025 **du 17 au 28 mars 2025**

RÉFÉRENCES

- FORMACODE : 21060
- CPF : 2161

LIEU : Locaux du CFPPA, terrain pédagogique, visites de producteurs, distillerie

DURÉE & RYTHME :
70 heures sur 2 semaines
Du lundi au vendredi
8h30-12h00 13h30-17h00

PUBLICS CONCERNÉS :

- Stagiaires BPREA
- Salariés·ées
- Exploitants·tes agricoles
- Autres publics

Groupe de 20 stagiaires maximum

PREREQUIS : aucun

100 % de réussite à l'examen 23 candidats présentés (2024)

96 % de satisfaction (2024)

Date MAJ :01/04/2025

OBJECTIFS

Choisir l'organisation et le matériel nécessaire à la distillation et au séchage de PPAM. Mettre en œuvre la distillation et le séchage de PPAM dans le cadre réglementaire en vigueur.

Compétences visées :

- Organiser un atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales, au regard de ses besoins.
- Mettre en œuvre les transformations des plantes en respectant la réglementation.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Choix des techniques de séchage** (21H) : principes et étapes
  Organiser et entretenir les installations et les locaux de transformation
  Conditionnement et stockage des produits obtenus.
- **Connaissances scientifiques liées à la distillation afin d'optimiser la conduite de l'installation** (14H) : Identifier les parties de la plante productrices d'HE, caractéristiques physico-chimiques de HE. Principes physiques et thermodynamiques appliqués à l'eau, qualité chimique des eaux, dimensionnement.
- **Choix des techniques de distillation** (7H) : Principes et étapes de la distillation à la vapeur d'eau.
- Organiser et entretenir les installations et les locaux de transformation. Gérer les effluents. Conditionnement et stockage des produits obtenus.
- **Connaissance sur la législation, l'environnement, la sécurité et la qualité des produits dans la conduite d'une distillerie** (7H) : Législation en vigueur. Analyse à réaliser sur place et au laboratoire. Prévenir les risques d'accidents liés à la distillation et vis-à-vis de l'environnement.
- **Conduite pratique et technique de la distillerie** (21H) : Organiser le chantier de distillation : préparer les produits en vue du chargement, conduire la distillation, contrôler les paramètres à chaque étape, conditionner les distillats, nettoyage

Intervenants·es :

- P. Schoeffert, technicien distillation
- J. Walek, formatrice en herboristerie du CFPPA

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur
04 75 26 65 90 | philippe.bizeul@educagri.fr

Arnault CHEVALIER, référent pédagogique
04 75 26 90 45 | arnault.chevalier@educagri.fr

Laetitia TRACOL, référente administrative
04 75 26 65 93 | laetitia.tracol@educagri.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans

POURSUITES ET DÉBOUCHÉS

- Activités agricoles
- Installation ou salariat sur une exploitation agricole
- Entreprenariat

Activité visée : intégration d'un atelier de séchage-distillation de PPAM en complément d'un atelier de production et/ou de cueillette de PPAM

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retrouver sur notre site internet : www.cfppa-nyons.fr
Attendre la confirmation d'inscription avant d'effectuer des démarches de financement.

Pour les stagiaires en BPREA d'autres centres : le coordinateur doit compléter la Fiche inscription UCARE 2025 - STAGIAIRE BP

COÛT ET FINANCEMENT

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription et attendre la confirmation d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr (au moins 15 jours ouvrès avant le démarrage de la formation). Participation forfaitaire obligatoire pour plus d'informations consulter le site https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/actualites/participation-financiere-obligatoire-ce-qui-change-pour-vos-stagiaires
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 540,00€, vérifier votre éligibilité et nous adresser une attestation MSA, formation non financée par VIVEA pour les personnes en parcours d'installation
- Personnel : 1050,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- Autres financements (employeur, France Travail...) : 1 050,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

VALIDATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des acquis des stagiaires : pratique avec entretien d'explicitation basé sur des visites ou des ateliers
Vous réaliserez une transformation selon les bonnes pratiques de fabrication et un étiquetage conforme à la réglementation du produit fini. Vous devrez également concevoir le plan d'une unité de distillation.
Validation de l'UCARE Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales du BPREA (N° RNCP 38093 | Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, date de publication 13/10/2023)

Évaluation de la satisfaction des stagiaires : bilan écrit en fin de formation.

MATÉRIELS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Unité de distillation de 400 litres
- Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours en salle
- Travaux de mise en pratique
- Etude de cas, exposés

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Déplacements à votre charge à prévoir pour les visites.

INFORMATIONS PRATIQUES (hébergement, accessibilité) : DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.CFPPA-NYONS.FR

Formation ouverte à partir de 10 stagiaires,
le CFPPA se réserve le droit d'annuler la formation
en cas d'effectif insuffisant.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Le centre est labellisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique.